

# Regard sur l'activité

des services de l'État en Ille-et-Vilaine



2015







Dans une société en pleine mutation, les agents de l'État, par leur engagement et leur professionnalisme portent l'action publique en tous points de notre département.

Aussi, c'est avec fierté qu'ils se joignent à moi pour porter ce regard non exhaustif sur les actions concrètes qu'ils ont conduites au bénéfice des Bretiliens et de leurs territoires et ce, en étroite collaboration avec nos partenaires.

J'ai souhaité que ce rapport ne soit pas un simple bilan quantitatif de l'année écoulée, mais qu'il mette en lumière, de manière claire, concise et accessible à tous, le rôle des agents et services de l'État qui accomplissent leurs missions quotidiennes avec ténacité et dévouement.

Parce que ce dynamisme participatif est très important pour l'avenir car les défis restent nombreux, il nous appartient de le consolider et de le développer afin de les relever avec efficacité et responsabilité.

En 2015, la confiance de nos concitoyens a été mise à rude épreuve avec les événements qui ont frappé la France et plus particulièrement la région Ile-de-France les 7, 9 janvier et 13 novembre derniers.

Face à l'incertitude, il importe de préserver le département de l'Ille et Vilaine de l'intolérance et de la division. L'Etat fait et fera preuve de fermeté contre l'intolérance et toutes les formes d'obscurantisme.

Cet effort implique la mobilisation de tous les partenaires, des élus, de l'éducation nationale, des acteurs de la politique de la ville, de la société civile, des organismes socio-professionnels, des entreprises, du tissu associatif, des services de police et de gendarmerie.

En 2016, l'État continuera à s'engager et à mobiliser l'ensemble des forces vives de l'économie, de l'emploi, de la culture, de l'éducation, de l'environnement et du logement avec comme objectif essentiel de maintenir la cohésion sociale.

Bonne lecture à tous

Patrick STRZODA  
Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

# QUELQUES ÉVÉNEMENTS



**Plan Vigirate renforcé**

**JANVIER**



**Élections départementales 2015 :  
707 751 électeurs et 122 binômes au  
premier tour, 52 au second tour**

**Mars**



**Déminage de 2 bombes américaines**

**Les 5 ans du Service civique, un rallye  
citoyen rassemblant 80 jeunes et une  
attestation de fin de parcours remise  
par le Préfet**

**MAI**



**Premier bilan positif du dispositif  
expérimental «Garantie jeunes»**

**JUIN**



# MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015



**Signature du nouveau Contrat de ville  
de Saint-Malo pour la période  
2015-2020**

---

**JUILLET**



**SPACE 2015 : 100 000 visiteurs**

---

**SEPTEMBRE**



**Inauguration de la première Maison de  
Services au Public de Bretagne à  
Pleine-Fougères**

---

**NOVEMBRE**



**Elections régionales 2015 :  
2 447 055 électeurs et 11 listes**

**DECEMBRE**



- 1** p 7-12 **L'ÉTAT SE MOBILISE POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI**
- 1.1 Accompagner les entreprises
  - 1.2 Une mobilisation en faveur de l'emploi
  - 1.3 Un soutien continu au secteur agricole
- 2** p 13-18 **L'ÉTAT GARANTIT LA COHÉSION SOCIALE**
- 2.1 L'État s'engage en faveur des quartiers
  - 2.2 Une politique du logement et de l'habitat rénovée
  - 2.3 Une attention particulière aux publics vulnérables
  - 2.4 La mobilisation de l'État pour les valeurs de la République
- 3** p 19-22 **L'ÉTAT ORGANISE L'OFFRE ÉDUCATIVE ET CULTURELLE**
- 3.1 Parce que les élèves sont de plus en plus nombreux
  - 3.2 Parce qu'ils sont tous différents
  - 3.3 Parce que les rythmes scolaires ont changé
  - 3.4 Parce qu'il est important d'accompagner la création et la diffusion artistique partout et à destination de tous
- 4** p 23-29 **L'ÉTAT GARANTIT LA SÉCURITÉ ET LA DÉMOCRATIE**
- 4.1 Maintenir l'ordre public et lutter contre la délinquance
  - 4.2 Agir face à la menace terroriste
  - 4.3 Assurer la sécurité
  - 4.4 Prévenir les risques
  - 4.5 Protéger
  - 4.6 2015 : une année particulièrement active pour l'accueil des étrangers
- 5** p 30-36 **L'ÉTAT SOUTIEN LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DES TERRITOIRES**
- 5.1 Infrastructures et transports
  - 5.2 L'indépendance énergétique, un enjeu majeur
  - 5.3 Protéger et préserver les milieux naturels
  - 5.4 La ruralité, un atout pour le territoire
- 6** p 37-40 **L'ÉTAT ADAPTE SON ORGANISATION POUR PLUS D'EFFICACITÉ**
- 6.1 Accroître la qualité du service rendu
  - 6.2 Développer l'administration électronique
  - 6.3 Simplifier les procédures administratives

# **1 L'ÉTAT SE MOBILISE POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI**



Au 3ème trimestre 2015, le taux de chômage en Ile-et-Vilaine est de 8,2%, contre 9,1 % au plan régional et 10,2 % au plan national. La situation de l'emploi semble se stabiliser, voire s'améliorer si l'on observe l'évolution du recours à l'intérim. Ce dernier atteint son meilleur niveau depuis 15 ans (14 393 emplois équivalent temps plein), sauf dans le BTP où la reprise sera plus tardive.

## 1.1 Accompagner les entreprises

### 1.1.1 Donner aux entreprises les moyens de s'adapter à la conjoncture économique

#### ● La baisse des charges pour la compétitivité et pour l'emploi

Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), entré en vigueur le 1er janvier 2013, a permis d'alléger rapidement les charges des entreprises grâce au préfinancement bancaire. Le crédit étant calculé sur la base des rémunérations versées au cours de l'année civile, l'année 2015 a constitué la 2<sup>e</sup> année de mise en œuvre effective et directe du dispositif.



- 19 371 entreprises bénéficiaires (au titre de 2013 et 2014)
- 177,1 M€ accordés en imputation ou restitution d'impôt
- 51,6 M€ en préfinancement du CICE 2014 ou 2015

#### ● Permettre la flexibilité de l'emploi par le recours à l'activité partielle

Les salariés subissant une perte de salaire imputable à la fermeture temporaire de leur établissement ou à la réduction de l'horaire habituel de travail en deçà de la durée légale de 35 heures peuvent bénéficier d'une indemnisation si cette situation est liée à la conjoncture économique. Cette allocation, versée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État.

- 393 demandes
- 2 864 830 heures autorisées
- 1 360 000 heures pour PSA
- 304 987 heures indemnisées
- 2 312 843 € indemnisés

Chiffres clés

#### ● Des plans de sauvegarde de l'emploi renouvelés

La loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi a profondément modifié les règles en matière de mise en œuvre des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). La mise en place d'un PSE est obligatoire pour toute entreprise employant au moins 50 salariés et procédant à au moins 10 licenciements pour motif économique dans un délai de 30 jours.

Désormais, le PSE est mis en place soit par accord collectif majoritaire, signé par un ou plusieurs syndicats représentant au moins 50% des voix aux dernières réunions de Comité d'entreprise, soit dans le cadre d'un document unilatéral élaboré par l'employeur. Au terme de la procédure d'information/consultation des représentants du personnel, la DIRECCTE est saisie pour validation de l'accord ou homologation du document unilatéral afférent au PSE.

Depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau texte :

- ▶ 22 PSE ont donné lieu à une décision de la DIRECCTE en Ile-et-Vilaine (50 pour toute la Bretagne), dont 12 décisions de validation et 10 décisions d'homologation (12 décisions en 2015 dont 4 validations et 8 homologations) ;
- ▶ 13 des entreprises concernées étaient in bonis (5 en 2014), 7 entreprises en redressement ou liquidation judiciaire (5 en 2014), 2 entreprises étaient en procédure de sauvegarde ;
- ▶ Au total, 1 318 suppressions d'emplois étaient programmées, dont 740 en 2015.

### 1.1.2 Venir en aide aux entreprises en difficulté

#### ● Le partenariat public mobilisé pour détecter au plus tôt et accompagner

L'année 2015 a été marquée par la rénovation du dispositif de détection précoce des difficultés avec la mise en place de la cellule de veille départementale (CVD). Présidée par le préfet, cette cellule, qui réunit mensuellement les principaux acteurs de la prévention (DRFIP, DIRECCTE, URSSAF, Banque de France, présidents des tribunaux de commerce, BPI France) vise à détecter les signaux avant-coureurs des difficultés des entreprises (risques sur l'emploi, conflits sociaux, dettes fiscales, dettes sociales, incidents de paiement ou refus de

prêt ou de préfinancement), pour mieux les anticiper et les traiter. La cellule de veille départementale permet également d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de solutions concertées assurant la pérennité de l'entreprise et la sauvegarde des emplois d'une part, et de garantir la bonne articulation des différents dispositifs de soutien et d'assistance aux entreprises en difficultés (CCSF, médiation du crédit, aides publiques...) d'autre part.

**86 entreprises en difficulté détectées et accompagnées**



Poursuivant sa mission antérieure, la Commission des chefs des services financiers (CCSF) a apporté son soutien aux entreprises en difficultés afin de leur permettre de respecter leurs échéances fiscales et sociales en leur accordant des plans de règlement.

- 79 nouveaux dossiers CCSF :
  - Services : 31 %
  - Construction : 20 %
  - Industrie : 16 %
  - Hôtellerie-restauration : 15 %
- 1 145 emplois sauvegardés

Chiffres clés

©ministère de l'Economie de l'Industrie et du Numérique



### ● De nouveaux outils financiers pour recréer les emplois supprimés : le fonds de revitalisation mutualisé

Ce fonds est alimenté par de grandes entreprises ou de grands groupes employant plus de 1000 salariés et ayant procédé à des licenciements économiques importants affectant l'équilibre des bassins d'emploi concernés par les suppressions de postes. Ils ont pour objectif d'accompagner des projets de création d'emplois à hauteur du volume d'emplois supprimés. Le fonds de revitalisation mutualisé mis en place en 2009 en Ille-et-Vilaine a été rénové en 2014 et doté de nouveaux outils. Sa gestion a été confiée à l'association Finéa 35.

- 37 entreprises soutenues
- 361 créations d'emploi prévues
- 2 194 000 € d'aides
  - Prêt à taux zéro : 1 314 000 €
  - Primes à l'emploi : 675 000 €
  - Actions collectives : 205 000 €

- Fonds régional de soutien aux entreprises innovantes (PHAR)
- Fonds ESSOR (Rennes Atalantes - soutien aux Start up)
- Campus Esprit Industrie à Redon

Chiffres clés

## 1.2 Une mobilisation en faveur de l'emploi

### 1.2.1 Vers un service public de l'emploi plus intégré

En juin 2014, à l'initiative des élus du bassin de Fougères-Vitré, une nouvelle instance de travail associant les services de l'État, le service d'animation de la formation du Conseil régional de Bretagne, les structures de formation, les partenaires sociaux (...) a été créée en vue d'optimiser l'adéquation entre les formations proposées et les besoins de formation des salariés et des demandeurs d'emploi. Cette instance, appelée SPEL-CCL (service de public de l'emploi local – comité de coordination local), réunit ses membres semestriellement.

Une action commune entre les entreprises SAGEM et THALES a été programmée en 2015 dans ce cadre (préparation opérationnelle à l'emploi collectif pour une certification d'équiper autonome de production industrielle, recrutement de

5 personnes par chacune des entreprises, formation financée par l'ADEFIM et Pôle Emploi).

Des formations en alternance ont été mises en place pour faciliter l'embauche de jeunes issus de bacs professionnels ou de BTS pouvant répondre aux besoins d'entreprises de l'arrondissement dans le domaine de la maintenance industrielle. 2 entreprises fougéraises et 7 entreprises vitréennes sont prêtes à s'engager, pour la formation de 12 personnes.

Les SPEL restreints mensuels et SPEL élargis trimestriels ont été maintenus dans l'attente de la nouvelle organisation en SPEP déployée au plus tard au premier semestre 2016. L'accent sera alors mis sur la définition de projet de proximité.

### 1.2.2 Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées

- Les contrats aidés toujours mobilisés pour les plus en difficultés

	Objectifs 2015	Réalisation au 31/12	Dont CAOM	% de réalisation
CAE	2825	2851	458	101% ↑
CIE	884	1137	125	128% ↑
CIE Starter	138	110	-	79,7% (nouveau)
Emplois d'avenir	805	704	37	87,4% ↓

Concernant les CAE, la réforme du financement de l'insertion par l'activité économique (IAE) mise en œuvre en juillet 2015 explique la baisse de l'enveloppe de CAE entre 2014 et 2015

● **La transition réussie de l'insertion par l'activité économique**

Les nouveaux financements des structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique), par la généralisation de l'aide aux postes en 2014, avaient déstabilisé les structures, notamment les chantiers d'insertion. L'année 2015 a permis de consolider cette nouvelle organisation, notamment grâce à la communication et l'appui technique assuré par l'unité territoriale de la DIRECCTE, ainsi qu'au travail effectué au sein du comité départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE).

Les structures de l'insertion économique dans le département en quelques chiffres :

- ▶ 31 structures portent 63 Chantiers d'insertion pour un budget de 8 637 109,58 € représentant 446,27 ETP ;
- ▶ 14 Associations Intermédiaires pour un budget de 293 833€, représentant 224,3 ETP ;
- ▶ 9 Entreprises d'insertion pour un budget de 2 175 768 €, représentant 215,85 ETP ;
- ▶ 5 Entreprises Temporaires d'Insertion pour un budget de 547 924 €, représentant 127,9 ETP.

(les ateliers et chantiers d'insertion ne recrutent plus des salariés en CAE mais en CDD d'insertion).

Au total, 1 409 salariés sont accueillis dans les SIAE (chiffres arrêtés au 31/10/2015) :

- ▶ 36,69 % de BRSA, avec une plus forte proportion de BRSA dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (57,08 %) ;
- ▶ 43,51 % de femmes, avec une plus forte proportion de femmes dans les Associations Intermédiaires (66,12 %) ;
- ▶ 11 % de résidents en quartiers politique de la ville (QPV), avec une plus forte proportion de résidents QPV dans les Entreprises d'Insertion (19,35 %) ;
- ▶ 23,28 % de jeunes de moins de 26 ans, avec une plus forte proportion de jeunes de moins de 26 ans dans les Entreprises d'Insertion (29,84 %) ;
- ▶ 13,13 % de personnes sans emploi de 50 ans et plus.

681 personnes sont sorties des SIAE en 2015

- 136 en emploi durable, soit 19,97 %
- 147 en emploi de transition, soit 21,59 %
- 149 en sorties positives, soit 21,88 %
- 171 retours vers le chômage, soit 25,11 %



**Une allocation de ressources pour sécuriser les parcours d'insertion des jeunes : la Garantie Jeunes**

Focus

La Garantie Jeunes s'adresse prioritairement aux jeunes de 18-25 ans, qui ne sont « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » (NEET), en situation de grande précarité, et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du revenu de solidarité active déduit du forfait logement (RSA - 452,21 € pour une personne seule). Elle prend la forme d'une allocation (452,21€ auxquels s'ajoute éventuellement l'aide au logement) et d'un programme d'accompagnement ciblé et contractualisé, gage d'une première expérience professionnelle et ponctué de périodes de travail et de formation.

Le jeune bénéficie ainsi d'un accompagnement collectif et individuel, en continu et sans rupture, enchaînant les actes nécessaires à l'accès à l'emploi dans le cadre d'un contrat entre le jeune et le référent de la mission locale qui le suit. En contrepartie de l'allocation, le bénéficiaire s'engage à s'inscrire dans les démarches d'insertion élaborées à son initiative ou à celle de son conseiller. Il s'engage également à déclarer chaque mois à son conseiller l'ensemble de ses revenus d'activité. L'accompagnement se déroule sur une période d'un an renouvelable, son rythme, sa durée et sa forme devant s'adapter à la situation et à l'évolution du jeune dans son parcours d'insertion.

**Expérimenté pour la première fois en Ile-et-Vilaine en 2015, ce dispositif donne de bons résultats :**

Mission locale	Objectifs 2015	Entrées au 31/12/2015	% d'atteinte de l'objectif
Fougères	200	144	72%
Redon	200	176	88%
Rennes	700	667	95%
Saint-Malo	100	102	102%
Vitré	100	85	85%
Total	1300	1174	90%

## 1.3 Un soutien continu au secteur agricole

Secteur clé en Ille-et-Vilaine, l'agriculture a continué de bénéficier de soutiens importants en 2015 avec quelques évolutions notables :



► **Aides PAC (2014)** : 4<sup>ème</sup> département de France avec près de 7800 bénéficiaires d'aides découplées (DPU), l'Ille-et-

Vilaine se situe au 11<sup>ème</sup> rang au niveau national avec 150M€ d'euros d'aides (surfaces et animales) versées ;

► **Livraison de lait** : 1<sup>er</sup> département laitier de France avec une production qui pourrait augmenter avec la fin des quotas (1<sup>er</sup> avril 2015) ;

► **Installation** : moins d'installations aidées en 2015 (environ 120) qu'en 2014 (170) ; cette baisse est marquée de la même façon dans les 4 départements bretons même si le département reste dynamique.

► **Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA)** :

◦ pour l'aide à la modernisation des bâtiments d'élevage plus de 240 dossiers éligibles ;

◦ pour l'aide au matériel, 33 dossiers éligibles ;

◦ pour la mesure 412 (isolation...), 15 dossiers éligibles.

► **Les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)** : la loi d'avenir a mis en place le principe de la transparence et un décret du 15 décembre 2014 est venu fixer les conditions d'accès des GAEC aux aides de la PAC. Avec ce texte, qui est entré en vigueur en 2015, les GAEC montent en puissance, sous l'effet notamment des transformations d'entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL) en GAEC.

### 1.3.1 Réussir le passage à la nouvelle PAC

● **Accompagner la mise en place des nouvelles aides**

Avec la publication des textes relatifs à la mise en place pratique de la nouvelle PAC, le contour des nouvelles modalités d'aides a été précisé : un droit à paiement de base (DPB), un paiement redistributif (pour les 52 premiers hectares) et un paiement vert lié au respect d'un volet environnemental.

La mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs d'aides choisi par la France génère la mise en place de nouveaux outils de calcul et ceci vient modifier profondément les modalités de déclaration en 2015. Dans un souci de sécuriser et d'accompagner les exploitants la date limite de dépôt des dossiers PAC a été reportée au 15 juin.

Compte-tenu de ce décalage et pour instruire au mieux les dossiers 2015, il a été décidé de mettre en place un apport de trésorerie remboursable aux exploitants permettant le paiement de l'équivalent de 90 % des aides PAC. Dans le département, ce sont 85 % des exploitants qui ont bénéficié de ces aides.

● **Le Conseil régional autorité de gestion pour le 2<sup>ème</sup> pilier**

Les Conseils régionaux ont été désignés comme « Autorité

de Gestion » (AG) du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) suite à la décision de l'Etat de confier aux Régions la gestion des fonds européens. Les services de la Commission européenne ont validé le plan de développement rural breton (PDRB) au cours de l'été 2015.

Pour fonctionner dans ce nouveau cadre, une convention tripartite (Région – Etat – ASP) a été signée le 22 décembre 2014 permettant la mise en œuvre des dispositions réglementaires de la politique de développement rural en Bretagne. Il s'agit pour l'essentiel de définir les responsabilités des différents acteurs du développement rural.

Une convention de délégation de tâches de l'autorité de gestion vers les services de la DDTM, signée le 1<sup>er</sup> avril 2015, précise les responsabilités et engagements respectifs de la Région en tant qu'AG et la DDTM en tant que service délégataire désigné comme Guichet unique service instructeur (GUSI) des dossiers du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC auprès des exploitants.

En pratique, les services de l'Etat doivent suivre les nouveaux dispositifs d'aides aux investissements qui seront proposés par la Région avec une nouvelle obligation qui concerne la sélection des projets de certains dispositifs.

### 1.3.2 Dialoguer avec la filière agricole pour assurer son avenir

● **Des aides de l'État pour faire face à la crise**

Les filières de l'élevage (porcs – bovins viande – lait) ont été impactées par une crise majeure dans un contexte marqué par une forte volatilité des prix. Le 22 juillet un plan de soutien à l'élevage français a été adopté par le Gouvernement.

Les services de l'Etat ont été mobilisés en mettant en place une cellule départementale d'urgence avec les différents partenaires des filières pour aider les éleveurs les plus en difficultés. Des dispositifs de soutien (fonds d'allègement des charges,

allègement de charges sociales, allègement de charges fiscales...) ont permis de répondre aux attentes des éleveurs en matière de trésorerie.



### ● Un plan d'action pour coordonner les contrôles des exploitations agricoles

La DDTM est désignée comme autorité coordinatrice des contrôles (ACC) dans les exploitations. Elle veille à assurer une bonne coordination des contrôles, assurés par différents acteurs, au titre des aides et de la conditionnalité. Le périmètre des contrôles va être élargi suite au rapport MASSAT.

Le 24 septembre 2014, le Ministre de l'agriculture a demandé au Préfet de la région Bretagne de lui faire des propositions afin de savoir comment rendre les contrôles agricoles plus efficaces et plus acceptables. Le rapport sur les propositions bretonnes a été présenté le mardi 31 mars 2015 par le Préfet auprès des professionnels et des différents corps de contrôle.



©ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

En parallèle, le Premier Ministre a confié à Frédérique MASSAT, Députée de la 1ère circonscription de l'Ariège, une mission nationale sur la question de la mise en œuvre des contrôles. Il s'agit d'établir un bilan des contrôles des exploitations agricoles et de définir des pistes d'amélioration des pratiques, en lien étroit avec le monde agricole et l'administration en charge des contrôles. La mission a rencontré le 17 décembre 2014 les

membres du groupe de travail mis en place en Bretagne. Le rapport national du 19 mai 2015 a été rendu public le 3 juin 2015. Une circulaire du 1er Ministre est parue fin juillet et a précisé les mesures opérationnelles qui devront être mises en œuvre.

Un plan d'action départemental des contrôles a été demandé par le Préfet et validé le 2 décembre 2015 après de nombreuses consultations auprès des différentes structures et organisations professionnelles agricoles. Ce plan comporte 6 axes :

1. amélioration et élargissement de la coordination des contrôles;
2. consolidation voire développement des démarches « contrôles sans stress » ;
3. ouverture de discussions avec la Chambre d'agriculture et la MSA pour créer un guichet unique de signalement des agriculteurs en situation de difficulté ;
4. poursuite de la double démarche « régulation - formation » initiée en 2014 ;
5. expérimentation d'une démarche équivalente avec la présence d'agriculteurs ;
6. réflexion, avec la Chambre d'agriculture, sur un dispositif « hors État » d'accompagnement amont des agriculteurs contrôlés.

Afin de renforcer la sécurité des agents du contrôle en exploitations agricoles et d'améliorer les relations entre contrôlés et contrôleurs, un guide des bonnes pratiques de contrôles en exploitations agricoles sera élaboré ainsi qu'un dispositif de formation des contrôleurs aux situations difficiles.

En 2016, la DDTM propose de conforter son rôle d'autorité coordinatrice des contrôles dans les exploitations, en créant une cellule auprès du chef du service agriculture et en mettant en place un outil informatique plus performant capable de coordonner de nouveaux contrôles dans les exploitations.

## **2** L'ÉTAT GARANTIT LA COHÉSION SOCIALE



## 2.1 L'Etat s'engage en faveur des quartiers

### Un effort continu et renforcé de l'Etat :

- ▶ 1 485 000 € au titre de la politique de la ville
- ▶ 7 581 101,09 € au titre de l'ANRU pour les 3 programmes de rénovation urbaine de Rennes, Saint-Malo et Fougères

### 2.1.1 2015 : année des nouveaux contrats de ville

Document unique, le contrat de ville est conclu à l'échelle intercommunale et traite des actions en faveur de la cohésion sociale, des interventions sur le cadre de vie et le renouvellement urbain, du développement économique et de l'emploi.

▶ **Un objectif** : réduire les écarts de développement et les inégalités sociales entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération.

▶ **Un territoire plus cohérent** : des quartiers redessinés à partir du critère de concentration des populations à bas revenus.

▶ **Une action interministérielle et partenariale élargie** : le contrat de ville associe plus étroitement les EPCI, les maires, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Caisse des Dépôts, la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat, Pôle

emploi, le Procureur de la République, le Recteur d'académie, la Caisse d'allocations familiales, l'ARS Bretagne et les bailleurs sociaux.

*Contrat de ville de Rennes signé le 20 avril 2015/ Contrat de ville de Saint-Malo signé le 8 juillet 2015/ Contrat de ville de Redon signé le 10 septembre 2015*

▶ **Une mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités locales**

▶ **Le conseil citoyen** : considérer les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière du contrat de ville. Indépendant et autonome, il constitue un lieu d'échanges et d'initiatives. Il assure la représentation des habitants dans les instances du contrat de ville.

### 2.1.2 Le contrat de veille active : un dispositif pour accompagner la fin progressive de la politique de la ville

Saint-Jacques-de-la-Lande et Fougères, non retenus au titre de la nouvelle géographie prioritaire, bénéficient d'un contrat de veille active de l'Etat pour pérenniser les acquis des actions

mises en œuvre dans le cadre des précédents contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et des opérations de rénovation urbaine.

### 2.1.3 La rénovation urbaine dans les quartiers

L'année a été marquée par une accélération de la réalisation du programme national de rénovation urbaine 1 avec un taux d'avancement important à la fin 2015 mais aussi l'engagement

d'études, de réflexions et de négociations en vue de la mise en œuvre concrète du programme national de rénovation urbaine 2 à partir de 2016.

## 2.2 Une politique du logement et de l'habitat rénové

### ● Le développement d'une offre attractive de logements sociaux

Le nombre de logements locatifs sociaux qui était de 60 000 en Ille-et-Vilaine au 1er janvier 2011, devrait atteindre 66 000 à la fin de l'année 2015.

En Ille-et-Vilaine les dotations de l'Etat aux 4 délégataires des aides à la pierre (Conseil départemental, Rennes métropole, Saint-Malo agglomération et Vitré communauté) se sont élevées en 2015 à 4 094 188€.

Avec ce rythme de production, sur les 34 communes soumises aux obligations de l'article 55 de la loi SRU, 9 ont franchi le seuil de 20 % de logements sociaux et 3 devraient atteindre cet objectif très prochainement. Aucune commune n'était en 2014 en situation de carence ; les services de l'État sont à leurs côtés pour les aider à continuer de progresser avant le bilan triennal qui interviendra fin 2016.

### ● L'amélioration du parc de logements privés : des efforts soutenus pour accélérer la rénovation thermique et la lutte contre l'habitat dégradé

En 2015, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) fortement mobilisée avec les délégataires a attribué à l'Ille-et-Vilaine une dotation de 12 339 270 € qui aura permis d'améliorer les qualités d'habitabilité d'environ 950 logements dont 725 au titre de la rénovation thermique et d'aider à la remise en état de 12 copropriétés.

L'État apportera un soutien financier pour permettre le lancement à Rennes de travaux de rénovation de copropriétés et assurer le suivi des résultats en termes de performance énergétique des immeubles. Le fonds « ville de demain » du programme des investissements d'avenir pourra être mobilisé à hauteur de 4,9 M€ pour soutenir ce projet ambitieux et exemplaire. Ces financements permettront également de soutenir l'activité des entreprises locales du bâtiment.

### Rénovation énergétique des copropriétés - Ecocité

Le 10 septembre 2015, Rennes Métropole et la Caisse des Dépôts ont signé, en présence de l'État, une convention de rénovation énergétique des copropriétés financée par le programme « Ville de demain » des Investissements d'avenir, géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'État. Cette convention doit permettre d'élaborer des outils, de tester des méthodes

d'accompagnement et de disposer de bâtiments « démonstrateurs ». Rennes Métropole a mobilisé six copropriétés, qui vont bénéficier de fonds pour réaliser leur projet de rénovation énergétique : financement global de 4 754 774 € au titre de l'investissement et 530 356 € au titre de l'ingénierie, pour l'ensemble du programme de rénovation énergétique des copropriétés. Ce chantier de la rénovation énergétique des copropriétés représente un potentiel économique certain sur le territoire métropolitain et un véritable enjeu en termes énergétique et social.

En 2015, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a participé, dans son rôle de partenaire, à différentes instances de gouvernance du projet d'Ecocité de Rennes Métropole, notamment dans le domaine de la rénovation énergétique des copropriétés et des déplacements. Le comité de pilotage local « Ville de demain » co-présidé par le Préfet et le Président de Rennes Métropole a validé le dossier de candidature de Rennes Métropole à la deuxième tranche de l'action « Ville de demain » du programme des investissements d'avenir.

## 2.3 Une attention particulière aux publics vulnérables

### ● 2015 : année du lancement du Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD)

L'État et le Département d'Ille-et-Vilaine œuvrent depuis de nombreuses années pour le droit à l'hébergement et au logement, dans le cadre de deux plans départementaux d'action pour l'accueil, l'hébergement, l'insertion et le logement des personnes défavorisées.

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 confirme la recherche de cohérence et engage le décloisonnement des politiques publiques de l'hébergement et du logement. Le Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées va ainsi fusionner les deux plans précédents.

Co-piloté par le Préfet et le Président du Conseil départemental, il organise un programme d'actions établi en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'hébergement et du logement. Il a pour objectif de permettre aux personnes défavorisées d'accéder soit à une solution d'hébergement temporaire, soit un logement de manière durable.

En 2015, une première étape d'évaluation des précédents plans et de diagnostic territorial a permis de solliciter tous les acteurs. La phase de rédaction et de définition des actions du plan débutera en 2016.

A terme, le nouveau plan constituera un cadre de référence unique de la politique locale en faveur de l'hébergement et du logement des personnes défavorisées et des publics prioritaires.

### Le schéma départemental de la domiciliation

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale demande aux préfets de département de se munir d'un schéma départemental de la domiciliation, qui sera annexé au PLALHPD.

Deux groupes de travail se sont constitués, l'un pour aller vers une harmonisation des pratiques à l'échelle départementale et le second pour évoquer la situation de la ville de Rennes qui concentre plus de 80 % de l'activité de domiciliation du département.

Le groupe de travail réunissant les CCAS a abouti à la rédaction d'un guide des bonnes pratiques, il sera annexé au schéma.

Le dernier trimestre de l'année 2015 a été consacré aux discussions partenariales entre l'État et la Ville de Rennes pour statuer sur une organisation entre organismes domiciliataires. L'objectif a été de s'adapter aux modifications réglementaires et de permettre aux personnes démunies d'accéder à leur droit.

Le schéma départemental de la domiciliation sera validé au premier trimestre de l'année 2016.

Focus

### ● Une évolution importante des recours en matière d'aide sociale

La Commission Départementale d'Aide Sociale (CDAS), instance juridictionnelle de premier recours en matière d'aide sociale.

**29 recours en 2013**

**86 recours en 2014**

**102 recours en 2015**

L'augmentation importante du nombre de recours en 2014 puis 2015 s'explique par la suppression de la contribution de 35 € demandée pour introduire un recours devant la CDAS. Ce sont principalement les recours en matière d'aide sociale départementale, notamment ceux relatifs à des décisions concernant des personnes handicapées, qui ont progressé de façon importante entre 2014 et 2015.

### ● Permettre à tous d'accéder aux établissements recevant du public

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixait au 1er janvier 2015 la mise en conformité des établissements recevant du public.

A cette échéance, les milliers d'ERP existants qui n'ont pas fait l'effort de se mettre aux normes d'accessibilité doivent passer par une procédure de dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ou d'une demande de dérogation :

• 5000 dossiers ont été reçus par les services de l'État ce dernier trimestre. La sous-commission accessibilité, qui se réunit deux fois par mois, a décuplé son activité pour produire les décisions attendues dans les délais réglementaires.

## 2.4 La mobilisation de l'Etat pour les valeurs de la République

Après les attentats de 2015 qui ont visé le cœur des valeurs républicaines, le comité interministériel du 6 mars 2015 «Egalité et citoyenneté, la République en actes» a acté une série de mesures notamment pour l'école, la laïcité, la lutte contre les inégalités et la citoyenneté.

En 2015, l'ensemble des services de l'Etat en Ile et Vilaine s'est fortement mobilisé afin de traduire en actions les orientations gouvernementales. Un plan d'actions régional décliné au niveau départemental s'articule autour de 5 axes : identifier et diffuser les ressources et les bonnes pratiques, sensibiliser et former les acteurs sociaux et éducatifs, valoriser les acteurs de terrain et les manifestations à forte dimension citoyenne, promouvoir l'engagement et le service civique, promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité.

Sa mise en oeuvre s'appuie sur la synergie avec l'Ecole, ferment de la citoyenneté, mais également avec les acteurs associatifs et institutionnels.

### ● Du côté de l'Ecole : des Assises de la Mobilisation de l'Ecole...

Plus de 600 acteurs du département réunis au printemps 2015 autour de trois enjeux majeurs :

- mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école



©ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'école  
- combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République.

### ● ...au parcours citoyen pour les valeurs de la République

De l'école au lycée, les élèves bénéficient d'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information. L'Ecole encourage et valorise la culture de l'engagement, la participation des apprentis à des ateliers débats philosophiques et la préparation de la journée défense et citoyenneté. Les enseignants et les personnels d'éducation sont tenus de promouvoir ces valeurs dans tous les enseignements et dans toutes les dimensions de la vie scolaire.

Des formations ont été engagées dès le printemps 2015, elles se poursuivent en 2015-2016. L'accent est également mis sur la valorisation des rites républicains et renforcement des actions commémoratives.

● La réserve citoyenne fait appel aux forces vives de la société civile pour intervenir dans les écoles, collèges ou lycées afin de transmettre les valeurs de la République. Elle offre la possibilité aux citoyens de tous horizons de s'engager bénévolement. Plus de 105 volontaires se sont déjà manifestés dans l'académie de Rennes dont une quarantaine en Ile-et-Vilaine.



### Citoyens du sport

Le 6 novembre 2015, Thierry Braillard, Secrétaire d'Etat aux Sports auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des sports a assisté à une présentation de la mise en oeuvre du plan «Citoyens du sport» décidé lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté.

Ce plan décline une série de dispositifs: les emplois CIEC créés pour le recrutement d'éducatrices et d'éducateurs sportifs pour les clubs en quartier prioritaire, l'opération «J'apprends à nager» pour renforcer l'apprentissage de la natation pour tous et le dispositif SÉSAME visant à accompagner et former des jeunes aux métiers du sport et de l'animation.

Thierry Braillard a signé avec Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne, une convention d'engagement sur le dispositif SÉSAME à l'issue d'un temps d'échanges avec des jeunes, des responsables associatifs et institutionnels.

Focus



## Les rencontres départementales de la laïcité du 29 mai 2015 :

« Se former et échanger pour clarifier son positionnement professionnel pour l'accueil des enfants et des jeunes, laïcité neutre, voire anticléricale ou laïcité « ouverte » : que nous dit la loi ? Que nous dit l'histoire ? ».

Voilà quelques unes des questions abordées au cours de cette journée en présence d'une cinquantaine de personnes représentant des associations d'Ille-et-Vilaine.

Un professeur, historien du droit de Paris VIII a fixé le cadre. Des associations ont présenté leurs expériences de l'éducation à la laïcité. La plate-forme de lutte contre le radicalisme et le djihadisme a contribué à clarifier le rôle de protection des mineurs. Enfin, des ateliers ont été l'occasion de s'approprier des outils et confronter des pratiques.



- 175.000 € de soutien au 50 actions portées par les associations oeuvrant pour la diffusion des valeurs de la République

- 4 emplois sportifs de quartiers créés

Chiffres clés



**Service civique : en 2015, 809 jeunes en service civique dans le département (soit 40% de plus qu'en 2014).**

Le service civique est un outil au service des jeunes de 16 à 25 ans.

Il favorise, selon les cas, l'acquisition d'expériences de vie collective, un accès facilité à l'insertion sociale, une ouverture aux politiques publiques : de la solidarité intergénérationnelle aux gestes éco-citoyens...

En 2016, l'ambition est clairement de continuer à accueillir plus de volontaires, sur l'ensemble du département, pour le rendre « universel ». Les associations, les collectivités territoriales et les établissements publics hospitaliers seront informés de l'opportunité qu'offre le service civique. Un accompagnement sera tout particulièrement réalisé pour les nouvelles structures.

**Et après... amplifier la dynamique autour de trois mots d'ordre : casser les logiques de ségrégation, lutter contre les discriminations et prévenir les phénomènes de repli et de radicalisation, telles sont les orientations du deuxième comité interministériel du 26 octobre 2015. Elles seront mise en oeuvre dans le département tout au long de l'année 2016.**



### **3 L'ÉTAT ORGANISE L'OFFRE ÉDUCATIVE ET CULTURELLE**



## 3.1 Parce que les élèves sont de plus en plus nombreux

À la rentrée 2015, la progression des effectifs scolaires s'est poursuivie. Ainsi, 2 040 élèves supplémentaires ont été accueillis dans les écoles et établissements du second degré. Cette démographie scolaire dynamique a été notamment absorbée par les lycées du bassin rennais mais également ceux de Vitré, Bain-de-Bretagne, Fougères et Redon. Les dotations dans le second degré ont été abondées en conséquence afin de maintenir les taux d'encadrement (56 ETP dans le public et 8 ETP dans le privé).

Le département affiche encore d'excellents résultats scolaires en ce qui concerne le diplôme national des brevets ainsi que le baccalauréat. Par ailleurs, 70,9% des élèves de 3<sup>ème</sup> s'orientent en 2<sup>de</sup> générale et technologique, ces taux sont parmi les plus élevés au niveau national.



©ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

## 3.2 Parce qu'ils sont tous différents

### 3.2.1 Elèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

Le département s'est doté de structures et de moyens permettant d'accueillir et de scolariser l'ensemble des élèves allophones dont l'effectif est en augmentation régulière. L'espace d'accueil EANA organisé à l'inspection académique a accueilli 290 élèves en 2014-2015 pour le second degré et 140 élèves pour le premier degré.

Les « Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants » Cinq de ces dispositifs existent dans le premier degré à Rennes, un à Chartres de Bretagne, Bruz et Pacé.

Pour le second degré, on en compte cinq dans des collèges rennais, un au collège de Saint Jacques de la Lande, et quatre hors de Rennes : Saint Malo, Vitré, Fougères, Redon. Enfin à titre expérimental, un dispositif a été ouvert sur deux lycées professionnels : les lycées Pierre-Mendés France et Jean Jaurès à Rennes.

### 3.2.2 Enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, les liens ont été renforcés avec les partenaires afin de mieux scolariser l'ensemble des enfants et ainsi éviter une rupture de scolarité en fin de CM2. La mise en place d'une commission mixte Éducation Nationale -AGV 35 a permis à 18 élèves de poursuivre une scolarité totale ou aménagée au collège.

Parallèlement, le renforcement des liens avec les gestionnaires des aires d'accueil, les élus des collectivités locales et les collèges, a permis de lutter plus efficacement contre l'absentéisme.

### 3.2.3 Une mobilisation pédagogique des Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP)

Ramener à moins de 10%, les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'Éducation Prioritaire et les autres élèves d'ici 2017, tel est l'objectif des actions mises en place.

La carte de l'éducation prioritaire a donc été revue à la rentrée 2015 : aucun réseau n'est sorti de l'éducation prioritaire par contre trois réseaux (celui du collège J. Perrin à Tremblay, des

collèges Les Chalais et Clotilde Vautier à Rennes) sont venus rejoindre les cinq existants (Surcouf à Saint Malo, Rosa Parks, La Biquenais et Les Hautes Ourmes à Rennes). Huit collèges, 50 écoles primaires soit 11361 élèves, constituent cette nouvelle carte. Le département veille ainsi à la continuité des parcours de réussite pour tous.

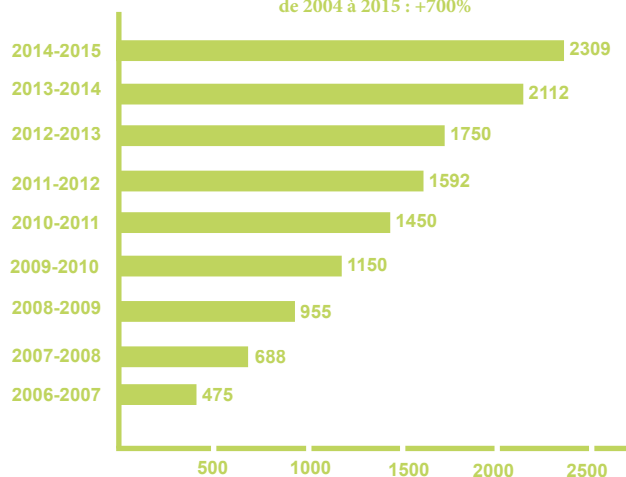
### 3.2.4 L'accompagnement des élèves en situation de handicap

Afin de couvrir cette augmentation des besoins d'accompagnement, ce sont 1800 personnels pour lesquels une formation d'adaptation à l'emploi a été organisée ces trois dernières années.

Au 1er janvier 2015, 1500 personnels accompagnent les élèves:

- 2/3 en contrat unique d'insertion
- 1/3 tiers sur un contrat d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Evolution des besoins d'accompagnement  
de 2004 à 2015 : +700%



### 3.3 Parce que les rythmes scolaires ont changé

Les élèves bénéficient désormais de semaines comprenant cinq matinées d'apprentissage à l'école au lieu de quatre. Cette réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs en place dans toutes les écoles publiques et dans 57% des écoles privées depuis septembre 2014 a induit des adaptations importantes de la part des équipes enseignantes, des collectivités, mais aussi des familles.

Toutes les communes du département ont ainsi dû s'organiser et mettre en oeuvre des projets éducatifs territoriaux (PEDT). Fin 2015, 275 communes ont déposé et validé leur PEDT sur un total de 303 communes concernées, soit plus de 90 % de taux de généralisation.

Afin d'accompagner ce changement, la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait adopter à l'automne 2014 la pérennisation de l'aide de l'État à compter de l'année scolaire 2015-2016, au travers du fonds de soutien aux communes pour le développement des activités périscolaires.

L'ensemble des personnels techniques et pédagogiques de la DDCSPP, de même que l'ensemble des inspecteurs de l'Éducation nationale et des conseillers techniques CAF d'Ille-et-Vilaine, se sont également mobilisés notamment en rédigeant un guide méthodologique.

Par ailleurs, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale Bretagne, la DDCSPP a initié des dispositifs expérimentaux de formation qui ont permis d'accompagner la montée en compétences des professionnels sur le champ périscolaire et éducatif et leur valorisation statutaire au sein des collectivités territoriales, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité éducative, à la structuration de partenariats entre les acteurs éducatifs et au développement de l'emploi qualifié.

Enfin, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'État pour la période 2013 à 2017, la branche Famille s'est engagée à accompagner la mise en oeuvre de la réforme des rythmes éducatifs, afin de développer de nouveaux services en direction des enfants et des familles et en cofinçant l'accueil des enfants pendant le temps périscolaire.

### 3.4 Parce qu'il est important d'accompagner la création et la diffusion artistique partout et à destination de tous

#### ● Les aides à la création et à la diffusion artistique

L'État a contribué au soutien à la vie artistique au travers des grandes institutions labellisées du département (Théâtre national de Bretagne, Centre chorégraphique-Musée de la danse, Fonds régional d'art contemporain (FRAC), Opéra et Orchestre symphonique, scènes de musiques actuelles, Centre d'art « La Criée »...), mais aussi en soutenant des structures de « proximité », outils d'aménagement du territoire, telles les scènes de territoire de Bruz, Noyal-sur-Vilaine, Hédé et Rennes.



### ● La politique de démocratisation culturelle

L'éducation artistique et culturelle, première priorité ministérielle, a fait l'objet d'une approche partenariale associant services de l'État (Éducation nationale, Culture, Cohésion sociale, Enseignement agricole), Conseil départemental, Conseil régional, Ville de Rennes et direction diocésaine de l'enseignement catholique. Le territoire de Maure de Bretagne et le quartier du Blossne à Rennes ont fait l'objet d'un état des lieux dans le but d'y mettre en oeuvre un parcours d'éducation artistique et culturelle. **Le budget mobilisé par la DRAC s'est élevé à 607 800 €.**

### ● La promotion de la culture à destination de publics spécifiques

- au titre du programme culture-santé, 14 projets (dont 6 au Centre hospitalier Guillaume Rénier à Rennes) ont été soutenus, auxquels s'ajoutent 3 projets en direction des personnes en situation de handicap, favorisant à la fois l'accès aux pratiques artistiques et l'accessibilité à l'offre culturelle.
- au titre du programme culture-justice, la DRAC a soutenu 5 projets en direction des personnes majeures sous main de justice dans les 3 établissements pénitentiaires du département. Un projet d'envergure régionale de prévention contre l'illettrisme y a également été mené : « Quartier livre » avec l'EPCC « Livre et Lecture en Bretagne ». Elle s'est également engagée en faveur des jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse.
- Dans le cadre de la politique de la ville et de la lutte contre l'exclusion, elle a également soutenu 12 projets.



- 9 musées labellisés « musée de France » en Ile-et-Vilaine
- suivi de 14 chantiers de travaux d'entretien de monuments historiques classés
- 850 640 € apportés aux médiathèques et bibliothèques au titre de la dotation générale de décentralisation
- 16 nouvelles opérations de construction ou d'équipement de médiathèques
- 34 salles de cinéma labellisées « Art et essai », soit 83 % des salles du département
- 117 357 élèves concernés par des actions d'éducation artistique et culturelles, soit 59 % de la population scolaire
- 885 394 € d'aides de l'État/Dotation Globale de Décentralisation

Chiffres clés

## **4** L'ÉTAT GARANTIT LA SÉCURITÉ ET LA DÉMOCRATIE



## 4.1 Maintenir l'ordre public et lutter contre la délinquance

La préfecture d'Ille-et-Vilaine pilote, coordonne et anime l'action de l'État en matière de prévention de la délinquance. Deux missions principales guident cette action : le maintien de l'ordre public et le déploiement des politiques publiques de prévention de la délinquance sur l'ensemble du département.

Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes !



### 4.1.1 Les faits

	2015	Évolution depuis 2014
Ensemble des faits constatés	36 066	+5%
Ensemble des faits élucidés	12 594	+7,50%
Infractions révélées par l'action des services	2 718	+2,15%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	5 622	+7,50%
Atteintes aux biens (dont cambriolages)	22 393	-5,5%
Infractions économiques et financières	4 748	-0,5%

### 4.1.2 Les actions

#### ● Rénover et renforcer l'action judiciaire

Un groupe local de traitement de la délinquance a été mis en place le 23 septembre 2015 sous l'autorité du Procureur de la République pour coordonner les échanges entre les autorités publiques et les institutions ou organismes en charge d'une mission de service public (Education nationale, Ville de Rennes, bailleurs sociaux, transporteurs publics).

#### ● Développer une politique partenariale entre autres avec :

- **les exploitants agricoles** : un réseau d'alerte les informe de certains faits de délinquance commis au préjudice de l'un ou de plusieurs d'entre eux.
- **les sapeurs pompiers** : pour coordonner et sécuriser les interventions communes.
- **l'éducation nationale** : 48 000 élèves de CM2 sensibilisés aux dangers de l'Internet grâce aux référents scolaires présents dans chaque unité.

- **les communes** : en conseillant celles qui souhaitent mettre en place un dispositif de participation citoyenne, de lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens plus connu sous le nom de « voisins vigilants » ou « voisins attentifs » ainsi que celles qui souhaitent engager l'élaboration d'un plan local de prévention de la délinquance. La ville de Fougères a adopté le sien en 2015, quatre autres collectivités s'engagent dans cette voie.

#### ● Mobiliser les ressources financières afin de soutenir les actions réalisées dans le département d'Ille-et-Vilaine et la région Bretagne pour les actions coordonnées entre les quatre départements

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD dotation 2015, hors vidéoprotection : 398 813 euros).

La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA dotation 2015 : 433 303 euros).



### Adapter le traitement de la délinquance

Une unité de police territorialisée a été créée sur le quartier de Villejean à Rennes pour apporter une réponse aux faits de délinquance observés, tels que trafics de stupéfiants, rodéos sur la dalle Kennedy. Déployée depuis septembre 2015, elle est composée de 9 agents, qui y assurent une présence 7 jours sur 7.

### Instaurer des dispositifs de prévention et de soutien aux victimes

Plus d'une vingtaine d'actions de sensibilisations ont par ailleurs été organisées sur l'ensemble du département (Rennes, Fougères, Saint Malo, Montfort sur Meu, St Jacques de la Lande...) lors de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

La convention Téléprotection Grave Danger signée en novembre 2015 (Préfet – Procureur – SPIP 35 – GGD 35- DDSP 35 – Association SOS victimes 35 – CMDFE 35) participe à l'amélioration de la prise en charge des victimes et à la prévention de la récidive prévue dans le 4<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Un téléphone portable disposant d'une languette permet à la victime de joindre une plateforme (7j/7 – 24h/24)

## 4.2 Agir face à la menace terroriste

Comme les autres pays européens, la France est aujourd'hui confrontée à une menace grave, liée au basculement de plusieurs centaines de personnes dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec les filières terroristes syriennes.

La question du repérage et de l'évaluation des situations est primordiale. Une cellule départementale associant la préfecture, les services de renseignement, la direction départementale de la sécurité publique, la gendarmerie nationale et l'administration pénitentiaire se réunit chaque semaine afin d'assurer un suivi des personnes présentant des signes de radicalisation. A la fin 2015, une cinquantaine de personnes font l'objet d'un suivi par les services de renseignement et d'une évaluation continue par la cellule d'évaluation départementale.

Afin de sensibiliser les référents institutionnels et associatifs sur ce phénomène, plusieurs réunions d'information et de formation ont été organisées pour mobiliser l'ensemble des compétences dans la prévention de la radicalisation.

Après les attentats du 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été déclaré par le Président de la République et des décisions administratives ont été prises en raison de la menace terroriste.

- En 2015, le fonds interministériel de prévention de la délinquance a dédié une enveloppe de 60 000 euros aux actions permettant de concourir à la lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes.

- Une plate-forme téléphonique a été mise en place pour venir en aide aux familles confrontées à la radicalisation d'un proche : **0 800 00 56**

Dans ce cadre, pour le département d'Ille-et-Vilaine, 10 assignations à résidence ont été prononcées par le Ministre de l'Intérieur et 55 perquisitions administratives réalisées avec des suites judiciaires et administratives. La gendarmerie nationale et l'escadron départemental de la sécurité routière ont par ailleurs opéré des contrôles routiers de grande ampleur sur les axes principaux et sur le réseau secondaire du département d'Ille-et-Vilaine.

## 4.3 Assurer la sécurité

### ● A terre



62 actions de terrain visant à sensibiliser l'ensemble des usagers au partage de la route ont permis de toucher 31 253 personnes.

De nouveaux partenariats notamment avec le stade rennais et la direction du Tour de France ont également permis de sensibiliser de nombreux spectateurs.

Par ailleurs, la DDTM a piloté 7 cellules mixtes, instances permettant d'examiner les opportunités de diminuer l'insécurité routière sur des zones particulières en accompagnement des gestionnaires de voirie et des autorités du pouvoir de police.

En parallèle du suivi des passages à niveau inscrits au programme prioritaire national et dans un but de prévention, des diagnostics de sécurité de passages à niveaux ont été réalisés. Ceux-ci doivent permettre en 2016 d'aider les collectivités à les sécuriser.

**Diminution du nombre de tués, d'accidents corporels et de blessés**

## ● En mer



L'Unité littorale des affaires maritimes s'est dotée d'un nouveau bateau «Le Gaspé». Ce nouveau bateau atteste de l'importance de leurs missions relatives à la police des pêches maritimes, à la police de la navigation, à la sécurité des navires et à la police de l'environnement. Elle est composée de huit agents, opérationnels à terre et en mer sur une zone allant du Cap Fréhel à la limite avec la Normandie.

## ● Dans les airs



L'année 2015 a été marquée par une forte augmentation des demandes d'autorisation de survol pour aéronefs télé-pilotés (plus de 100 arrêtés pris en 2015). Les impératifs de sécurité des personnes et des biens ont nécessité d'instaurer un nouveau traitement des demandes « à la mission » en harmonisation avec le mode de gestion des trois autres départements de la région.

Une rubrique a été créée sur le site internet de la préfecture afin d'apporter toutes les informations nécessaires. Les demandes d'autorisation peuvent s'effectuer directement par internet via une adresse électronique :

[pref-aerien@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-aerien@ille-et-vilaine.gouv.fr)

## 4.4 Prévenir les risques

### ● Naturels

#### L'État élabore des plans de prévention des risques de submersion marine

Leur objectif est de réduire les dommages aux personnes et aux biens par un **aménagement adapté au niveau du risque connu**. L'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque de Submersion Marine a lieu en cinq phases auxquelles sont étroitement associées les collectivités :

- l'analyse préalable du site,
- la caractérisation de l'aléa de submersion marine,
- la définition des enjeux,
- la cartographie de zonage réglementaire,
- la consultation formelle des conseils municipaux suivie de l'enquête publique.

#### La consultation formelle des conseils municipaux (décembre 2015) :

La consultation des conseils municipaux, par voie de délibération, leur a donné l'occasion d'exprimer avant fin décembre leur position quant au projet porté par l'État.

#### Puis, il s'agira de :

- faire rentrer le public dans le débat lors d'une enquête publique (15 février au 25 mars 2016)
- de répondre à l'attente des élus sur les perspectives à venir
- faire du lien entre le projet d'aménagement et le projet de protection
- d'assurer un appui technique à l'Association Syndicale Autorisée (ASA) pour la réalisation des travaux d'entretien et une meilleure connaissance des ouvrages
- d'engager les études permettant de définir un projet global et de fixer des priorités

Afin de prendre en compte les spécificités de la baie, un comité scientifique constitué par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a confirmé la réalité du risque sur ce territoire et a apporté un certain nombre d'avancées et de recommandations sur les études complémentaires à conduire afin d'améliorer la sécurité des populations et d'organiser l'aménagement du territoire en prenant en compte les risques.

#### Où en est-on du PPRSM du Marais de Dol ?

##### **La cartographie de zonage réglementaire :**

Les résultats des études techniques ont été envoyés aux maires des communes du Marais de Dol le 6 août 2015 sous la forme de nouvelles cartes d'aléas, avec et sans tenir compte des effets du changement climatique. Ces cartes, toujours provisoires, prennent en compte l'intégralité des conclusions de la mission ministérielle d'expertise et sont désormais mises à la disposition du public.

Dans ce contexte complexe d'élaboration du plan de prévention, l'État a engagé avec les collectivités du marais de Dol une démarche partenariale d'**Atelier des territoires** en réponse à un appel à projet du ministère du Logement. Cette démarche vise, avec l'aide d'une équipe projet pluridisciplinaire extérieure, à faciliter l'émergence d'une stratégie de territoire et à engager les acteurs locaux dans un processus de projet prenant en compte les atouts et enjeux locaux. Ce travail sera formalisé par une « feuille de route » rédigée à l'attention des élus du territoire par les services de l'État. Ceux-ci s'engagent à faciliter et accompagner la recherche de solutions adaptées auprès des élus qui utiliseront cette «feuille de route» comme guide dans leurs projets à venir.



## ● Technologiques

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) constitue un outil de maîtrise de l'urbanisation autour des établissements présentant des risques accidentels significatifs et classés « Seveso Seuil Haut ». Le département d'Ille-et-Vilaine compte 5 sites ; 4 PPRT sont approuvés.

Celui de Redon (établissement BJ75) a été prescrit le 20 octobre 2015.

Au-delà du programme pluriannuel de contrôle qui vise à inspecter périodiquement les établissements industriels selon les enjeux prioritaires, plusieurs thèmes précis ont été examinés en 2015 dont le vieillissement des installations et

les équipements sous pression. Des visites ont également été effectuées dans tous les établissements SEVESO d'Ille-et-Vilaine sur le thème de la sûreté, en lien avec la gendarmerie et la police nationale selon les instructions gouvernementales émises en juillet 2015.

Enfin, un programme de contrôles inopinés a été diligenté portant sur le contrôle des émissions de légionelles des tours aéroréfrigérantes (9 établissements), des rejets aqueux (17 établissements) et des émissions atmosphériques (7 établissements).

## ● Chroniques

Dans le cadre de la politique de lutte contre les **nuisances sonores** des transports terrestres, l'ensemble des maires a reçu une information générale sur la procédure de mise à jour du classement sonore des infrastructures. Une collecte des données relatives au trafic a été lancée auprès des gestionnaires concernés par des voies routières dont le trafic dépasse 5 000 véhicules par jour. Ce classement sonore révisé sera transmis en 2016 aux communes concernées (200 environ) afin qu'il soit intégré aux annexes graphiques des Plans Locaux d'Urbanisme. En ce qui concerne les voies routières nationales dont le trafic journalier est compris entre 8 200 et 16 400 véhicules par jour et, entre 82 et 164 trains par jour pour les voies ferrées, un second Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été mis à la consultation du public puis acté en décembre 2015.

L'Etat a également apporté une aide de 39 770 €, soit 80 à 90 % du montant des travaux d'amélioration de l'isolation acoustique des façades de 13 bâtiments d'habitation, identifiés Point Noirs du Bruit (PNB).

En matière de santé publique, la qualité de l'air constitue une donnée essentielle. Les **plans de protection de l'atmosphère** (PPA) définissent des mesures qui viennent compléter, à

l'échelle de l'agglomération, celles déjà mises en oeuvre aux niveaux national et local. Le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise pour la période 2015-2020 a été adopté le 12 mai 2015. Il fixe des objectifs de réduction des émissions polluantes et définit un programme d'actions.

En Ille-et-Vilaine un arrêté définissant les mesures à mettre en oeuvre lors d'épisodes de pollution a été pris le 10 septembre 2015. Il permet outre l'information des populations par voie de presse, des mesures nouvelles, telles que l'affichage des recommandations de vitesse sur les panneaux à messages variables des axes routiers structurants.

Afin de contribuer à la lutte contre la pollution atmosphérique, mais également, contre le bruit, de renforcer la sécurité routière et d'améliorer la fluidité du trafic, le **préfet d'Ille-et-Vilaine, en accord avec la ville de Rennes, Rennes Métropole et le Département d'Ille-et-Vilaine**, a décidé, à titre expérimental, de réduire de 20 km/h les vitesses maximales autorisées sur la rocade de Rennes et ses principaux accès. L'expérimentation, d'une durée d'un an, a débuté le 1er octobre 2015.

## 4.5 Protéger

### 4.5.1 Les consommateurs

#### ● Intervenir pour une meilleure sécurité sanitaire

135 agents du service de la Sécurité Sanitaire de l'Alimentation travaillent au quotidien afin d'assurer la protection des consommateurs. 1 600 inspections d'établissements ont été réalisées, notamment dans les 10 abattoirs et les établissements agroalimentaires du département. La restauration collective n'est pas oubliée car elle constitue un secteur sensible qui concerne à la fois les restaurants scolaires et universitaires, les crèches, les maisons de retraite, les hôpitaux et les restaurants d'entreprises. Enfin, les restaurants, les marchés, les producteurs fermiers, les bouchers et les rayons boucherie des supermarchés font l'objet d'une attention particulière en raison de leur lien direct et immédiat avec le consommateur, sans transformation intermédiaire des produits : les zones touristiques et les grandes agglomérations du département sont donc particulièrement suivies.



©Xavier Remongin/min.agri.fr

#### ● Surveiller attentivement la qualité des eaux de boisson

La liste des captages prioritaires du département a été définitivement établie en 2015. Ce classement permettra la mise en oeuvre de programmes d'actions volontaires financés par l'Agence de l'Eau, impliquant les acteurs locaux et notamment les agriculteurs situés dans les aires d'alimentation

de 15 captages classés. Il s'agit de renforcer la protection de ces ressources en eau potable particulièrement sensibles aux pollutions diffuses. Ainsi, 2 650 prélèvements et analyses ont été réalisés de la ressource jusqu'au robinet des usagers.

### 4.5.2 Et les salariés

**La nouvelle organisation du service de l'inspection du travail** mise en place le 1er octobre 2014 a permis de favoriser, au sein des unités de contrôle et au niveau départemental, le développement de pratiques plus collectives, plus cohérentes, et plus lisibles par les salariés et les employeurs.

**Dans le secteur du BTP**, le recours aux salariés détachés augmente, aussi 5 grands chantiers du territoire ont fait l'objet d'un suivi particulier en matière de Prestation de Service Internationale.

Des réunions avec les maîtres d'oeuvre ont permis de les sensibiliser sur leurs obligations et leurs responsabilités.

**La lutte contre le travail illégal** est coordonnée dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude, sous l'autorité du Préfet et des Procureurs de la République de Rennes et de Saint-Malo. Dans ce cadre, une opération collective de contrôle

de 45 hôtels cafés restaurants de Rennes a eu lieu lors du départ du tour de France.



©DIRECCTE Bretagne

## 4.6 2015 : une année particulièrement active pour l'accueil des étrangers

L'Europe a fait face en 2015 à une crise migratoire sans précédent. La France, fidèle aux valeurs européennes de solidarité et d'humanité a décidé d'accueillir 30 700 réfugiés en 2 ans, qui viendront s'ajouter aux réfugiés qu'elle avait déjà commencé à accueillir (minorités persécutées du Moyen-Orient, etc.) et aux 60 000 demandeurs d'asile qu'elle reçoit chaque année.

En Ille-et-Vilaine, les services de l'Etat sont pleinement mobilisés pour assurer un accueil digne des personnes, respectueux des réglementations européennes et nationales, et collaboratif avec les collectivités et les associations afin d'assurer à ceux qui y ont droit une intégration réussie et rapide.

## 4.6.1 La prise en charge des demandeurs d'asile

La loi portant réforme de l'asile a été adoptée le 15 juillet 2015 et poursuit trois principaux objectifs :

- une meilleure garantie des droits des demandeurs d'asile,
- une réduction des délais à chaque stade de la procédure,
- une meilleure gestion de l'hébergement.

Afin d'améliorer et de simplifier les démarches administratives des demandeurs d'asile, la préfecture de Rennes est devenue le 2 novembre 2015 le guichet unique de l'asile (GUA) pour toute la région Bretagne. Il regroupe les agents de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et ceux de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Le Guichet Unique réunit ainsi dans un même lieu, les agents de la préfecture chargés de l'enregistrement des demandeurs d'asile et les agents de l'OFII chargés de l'évaluation de leur éventuelle vulnérabilité, de leur orientation vers un hébergement et de l'ouverture des différentes prestations sociales (allocation pour demandeur d'asile, couverture maladie universelle).

Le primo-demandeur d'asile est reçu par la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) gérée par un prestataire, actuellement COALLIA. Un rendez-vous est pris en préfecture où il est reçu dans un délai proche des trois jours. A l'issue de l'entretien, il est reçu par les agents de l'OFII en préfecture pour l'entretien de vulnérabilité et l'orientation. L'attestation de dépôt de demande d'asile lui est, alors, remise par les agents de la préfecture.

1 434 demandes d'asile en 2015 dont 786 domiciliées en Ille-et-Vilaine et 648 dans les 3 autres départements bretons. Augmentation de plus de 30 % du nombre de demandeurs par rapport à l'année 2014.

Face à cette augmentation, les services de l'État travaillent à augmenter le nombre de places en centres d'hébergements pour demandeurs d'asile (CADA, AT-SA) sur l'ensemble du territoire breton.

### Accueil des migrants de Calais

Devant la situation humanitaire extrêmement difficile sur la lande de Calais, l'Etat a pris la décision, le 21 octobre 2015, de relocaliser les personnes migrantes sur le territoire afin de les mettre à l'abri.

Depuis cette décision, 1834 ressortissants étrangers ont été accueillis dans près de 60 départements français.

En 2015, 48 de ces personnes ont été accueillies dans le département, à La Guerche de Bretagne, pour un accueil temporaire et exceptionnel. Le but de cette opération est de les inscrire dans une démarche de demande d'asile, en les faisant accéder à un hébergement dédié.

## 4.6.2 L'accueil des personnes réfugiées

### ● Les programmes spécifiques d'accueil des réfugiés

#### ▶ Réfugiés réinstallés

Dans le cadre du programme de réinstallations des réfugiés, 13 familles ont été accueillies sur Rennes entre le 6 novembre 2014 et septembre 2015 :

- 35 personnes en novembre 2014. Toutes les familles étant entrées dans le dispositif il y a plus d'un an en sont sorties dans les délais, preuve d'une intégration réussie.

- 4 nouvelles familles ont été accueillies au cours de 2015. Leur fin de prise en charge est en cours.

#### ▶ Réfugiés issus des minorités religieuses irakiennes persécutées

Près de 16 familles ont été accueillies dans le cadre de ce dispositif en 2015 par des familles d'accueil volontaires, souvent mobilisées par le secteur associatif ou par des membres de leur famille déjà présents sur le territoire.

Leur accompagnement a été réalisé conjointement par l'OFII et l'opérateur COALLIA.

#### ▶ Réfugiés PCRL afghans (personnels civils de recrutement local)

Il s'agit de personnes bénéficiaires de visas de long séjour,

délivrés au regard des services rendus au sein de l'armée française. 3 personnes ont fait l'objet d'une telle prise en charge en 2015. Elles ont obtenu une carte de résident très peu de temps après leur arrivée en France afin de pouvoir accéder au marché de l'emploi.

### ● Le programme européen de relocalisation des demandeurs d'asile

La France s'est engagée à accueillir 30700 réfugiés sur deux ans. Les réfugiés identifiés dans des « hotspots » de Grèce et d'Italie, sont rapatriés en France par les services de l'OFII, et orientés vers une des 6 plateformes nationales de l'accueil. La plus proche de la Bretagne est celle de Nantes. Hébergés le temps du traitement administratif de leur demande d'asile (de 1 à 4 mois), ils ont ensuite vocation à être orientés vers les logements proposés spontanément par les communes.

En Ille-et-Vilaine en 2015, une quarantaine de communes se sont portées volontaires pour l'accueil et au 31 décembre 2015, 7 réfugiés ont été accueillis. La préfecture a mis en place un comité de pilotage réunissant tous les partenaires de l'intégration (CAF, CPAM, Pôle Emploi, Education nationale, etc.) et les collectivités.

- **Migrant** : personne étrangère en présence a priori irrégulière sur le sol français dont le statut est soit inconnu, soit inexistant. Se dit de toute personne qui n'est pas engagée dans une démarche de régularisation de sa situation administrative en France.

- **Demandeur d'asile** : personne étrangère ayant déposé une demande d'asile. La demande instruite par l'OFPR, garantit le droit à un hébergement le temps de la procédure, des subsides financiers, une prise en charge sanitaire et un accompagnement social.

- **Réfugié** : personne étrangère à qui le statut de réfugié a été reconnu au sens des conventions internationales, à l'issue de la procédure devant l'OFPR. Ce statut ouvre droit à un droit de résidence sur le sol français et l'accès à l'intégralité des droits sauf le droit de vote.

- **Débouté** : personne étrangère qui, à l'issue de l'instruction de son dossier de demande d'asile, s'est vu refuser le statut de réfugié et devient de fait étranger en situation irrégulière sur le territoire français.



5

## L'ÉTAT SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DES TERRITOIRES



## 5.1 Infrastructures et transports

### ● Poursuivre l'amélioration du réseau routier national

La mise à 2x2 voies de la RN 164 entre Saint-Méen-le-Grand et la RN12 s'inscrit dans l'objectif d'aménagement intégral à 2x2 voies de l'ensemble de la RN 164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne. Le chantier entamé en 2014 sur cette section de 5,4km s'est poursuivi en 2015.

Les études se poursuivent aussi dans d'autres secteurs, avec notamment le choix de la variante d'aménagement de la RN 176 entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de la Chênaie (mise à 2x2 voies de la section avec élargissement du pont Chateaubriand sur la Rance), le lancement des études de la déviation de Fougères-Beaucé sur la RN12, et la définition d'un programme d'études et de travaux sur la rocade de Rennes au titre du contrat de plan État-Région 2015-2020.



©DREAL Bretagne

### ● Enjeux ferroviaires

Dans le cadre du projet «Bretagne à Grande Vitesse» qui vise à rapprocher l'ensemble de la Bretagne de Paris, une nouvelle phase de travaux d'aménagements concernant la désaturation de la gare de Rennes a été engagée. Les travaux d'aménagement concernant les principales gares bretonnes prévus dans le contrat de plan État-Région 2015-2020 se sont poursuivis. Ainsi, les pôles d'échanges multimodaux de Redon et Rennes seront mis en service respectivement en 2017 et 2019.



©DREAL Bretagne

### ● Covoiturage

Lancement d'une démarche pour la promotion du covoiturage :

- l'élaboration d'une charte et d'un code du covoiturage.
- la mise en place de 2 expérimentations conduites par une équipe projet constituée de la DDTM, du CD35, des bureaux d'étude, et des territoires pilotes du Pays de Brocéliande / Montfort Communauté d'une part, et du Pays de Redon-Bretagne Sud / Pays des Vallons de Vilaine d'autre part.

La première s'appuie sur le développement d'un outil de mise en relation souple et attractif, facilitant la mise en place d'équipages pour les heures de départ et de retour, la seconde vise à favoriser la mise en relation des usagers du TER pour faciliter le covoiturage et leur stationnement en gare.



©Bison futé



## 5.2 L'indépendance énergétique, un enjeu majeur

Le 26 novembre 2015, Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne, a réuni près de 150 participants des services de l'État et des établissements publics directement concernés par la mise en oeuvre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Il s'agit de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs contribuant à la dynamique déjà engagée sur les territoires.



« Cette communauté de travail » permettra d'accompagner, de diffuser et de renforcer cette transition vers un nouveau modèle énergétique au travers des différentes politiques publiques : énergie, aménagement, habitat, développement économique, agriculture et transports.

La Communauté de communes du Val d'Ille figure parmi les six territoires bretons labellisés territoires à énergie positive en 2015 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Lors d'un déplacement à Saint-Malo, le 4 septembre, Ségolène Royal a signé la convention technique et financière (500 000€) attachée à ce label et qui permettra à ce territoire d'accélérer ses actions en faveur de la transition énergétique.

La production électrique renouvelable représente quant à elle 12 % de la consommation bretonne. La majeure partie de celle-ci est issue de l'usine marémotrice de la Rance (67%). Si on exclut cette participation, le taux d'indépendance électrique de l'Ille et Vilaine n'est seulement que de 4 %.

La baisse continue du coût de production du kWh photovoltaïque devrait, à moyen terme, rendre cette énergie économiquement

attractive comparativement à l'électricité réseau. Aussi, suite à une étude menée par la DDTM avec l'aide du Centre d'Études et d'expertise sur les Risques l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement ouest, une méthode de calcul a été diffusée aux collectivités leur permettant d'estimer le potentiel d'installation de panneaux solaires sur toiture.

Plusieurs projets de centrales photovoltaïques au sol sont étudiés dans des zones impropres à l'agriculture.

### ● Biogaz

Après 3 ans d'études, la première unité de méthanisation permettant l'injection de biométhane dans le réseau de distribution du gaz naturel a été inaugurée le 30 septembre à Liffré, en présence des quatre exploitants agricoles à l'origine du projet et de l'ensemble des partenaires, dont l'État, l'ADEME, le conseil régional et les équipes de GrDF.

Cet investissement de 2,5 millions d'euros a été soutenu dans le cadre du plan Biogaz qui a permis d'apporter un peu plus de 480 000 € d'aides publiques.

## 5.3 Protéger et préserver les milieux naturels

L'Ille-et-Vilaine est le département du bassin Loire-Bretagne où la qualité de l'eau actuelle est la plus éloignée des objectifs européens. La reconquête de la qualité de l'eau et la préservation globale de la biodiversité doivent permettre de maintenir les fonctionnalités des écosystèmes et les services rendus par ces derniers, essentiels pour l'attractivité, l'économie et la qualité de vie du territoire.



Les principaux facteurs de dégradation de l'état des milieux aquatiques dans le département sont liés au **profil des cours d'eau**, ainsi qu'aux macropolluants, c'est à dire aux **matières**

**organiques et aux matières en suspension rejetées par les activités humaines**, à savoir principalement les stations d'épuration urbaines et industrielles et les pollutions diffuses agricoles.

**Les contrôles environnementaux permettent donc de garantir l'amélioration de la qualité des écosystèmes qui nous entourent et le respect des réglementations européennes en la matière. Afin d'encourager les actions volontaires en amont des obligations réglementaires, la DDTM accompagne les acteurs du territoire.** Ainsi, elle effectue



un travail de sensibilisation des propriétaires d'ouvrages situés sur les cours d'eau qui seront soumis à une obligation de respect de la continuité écologique à partir de juillet 2017.

- 2015 : publication d'une cartographie des cours d'eau du département à destination du grand public et notamment des acteurs amenés à aménager le territoire au quotidien (agriculteurs, collectivités....)

L'objectif est simple : à travers un porter à connaissance global, protéger au mieux le réseau hydrographique du département. La carte est disponible sur le site GéoBretagne et sera amendée tout au long de l'année 2016 au fil des expertises concertées sur le territoire.

Après trois années consacrées à mener le diagnostic sur les territoires afin de compléter la protection de la **Baie du Mont Saint-Michel**, la complexité du territoire, avec notamment la problématique des submersions marines et celle du périmètre de protection du monument a conduit la ministre de l'Environnement du Développement durable et de l'Énergie à relancer une phase de concertation avec les acteurs locaux fin 2014. L'année 2015 s'est organisée autour de plusieurs actions permettant de nourrir cette concertation : une journée de rencontre avec des élus porteurs d'expériences de protection, de valorisation et de gestion durable de sites patrimoniaux (Val de Loire, Bassin minier, Caps Blanc-Nez Gris-Nez) a ainsi été organisée le 21 septembre à Avranches. Cette journée à destination de tous les élus de la baie a permis de mettre en perspective l'opportunité que représente un patrimoine mondial rare et l'importance d'un dialogue constructif entre l'État et les collectivités du territoire pour le valoriser.

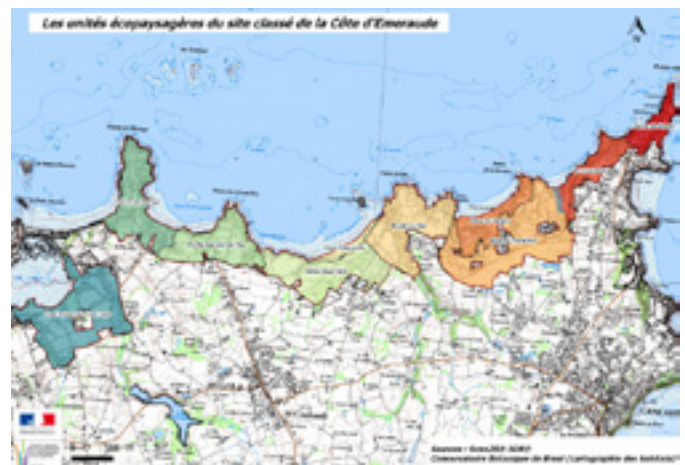
mettant en place des actions et des pratiques pour améliorer la biodiversité et valoriser les attraits paysagers du site. Une réunion avec l'ensemble des acteurs s'est tenue le 6 mai 2015 et a permis de valider la méthode pour l'élaboration du plan de gestion ainsi que le calendrier.

Le département de l'Ille-et-Vilaine dispose d'un estran particulièrement étendu (12 361 hectares). Cet espace sensible, particulièrement convoité voit s'y développer de nombreuses activités économiques, touristiques ou de loisirs.

La stratégie départementale de gestion du domaine public maritime est en cours de finalisation. En tenant compte de l'ensemble des facteurs écologiques, économiques et sociologiques, et en recensant les différents usages, ce document proposera les grandes orientations et priorités de gestion de cet espace.

**Le littoral des communes de Cancale et de Saint-Coulomb**, est classé, au titre de la loi du 2 mai 1930 (site classé), sur près de 450 hectares, notamment au regard de l'imbrication des espaces naturels des pointes rocheuses et anses sableuses avec le parcellaire agricole consacré aux cultures de primeurs. Il est également situé en site Natura 2000 au regard de la richesse de sa biodiversité.

Face au risque de perte de surface stratégique pour la production légumière, liée aux reconversions en prairies permanentes, venant s'ajouter aux pertes importantes liées à la pression d'urbanisation, les acteurs directement impliqués dans ce processus (le Conservatoire du littoral, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Coopérative agricole Terres de Saint-Malo, la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, la DREAL et la Sous-préfecture de Saint-Malo) ont décidé de mener une expérimentation visant à limiter ces reconversions, tout en



## 5.4 La ruralité, un atout pour le territoire

Le **label village étape** a fêté ses 20 ans cette année. 43 communes l'ont reçu, dont 5 en Ille-et-Vilaine : Bédée, Grand Fougeray, Saint-Brice en Coglais, Dol-de-Bretagne, Plélan-le-Grand. Ces villages constituent ainsi une véritable alternative aux aires de service.

Une démarche expérimentale en faveur de la revitalisation des **centres-bourgs** a conduit l'État à lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès de 300 communes : 54 d'entre elles ont été retenues. En Ille-et-Vilaine, la commune de Louvigné-du-désert et la communauté de communes sont ainsi accompagnées pour la construction d'un projet ambitieux comportant de multiples volets tels que le logement, le commerce, le tourisme ou encore l'aménagement.

Par ailleurs, de même que Louvigné-du-désert, les communes de Martigné-Ferchaud et de Messac-Guipry sont associées

à un réseau de 13 centre-bourgs en Bretagne, animé par l'Établissement Public Foncier (EPF) de Bretagne, ayant vocation à les aider à développer des initiatives et plans d'actions en matière de revitalisation. Un appui a été apporté aux communes de Messac et de Guipry qui ont lancé une étude de revitalisation de leurs centres-bourgs et qui souhaitent définir un projet global, compte tenu de la fusion de leurs 2 communes au 1er janvier 2016.



## Urbanisme

- 27 POS
- 31 PLU
- 4 PLU intercommunaux

en cours de révision  
ou d'élaboration

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine d'Ille-et-Vilaine a suivi 14 chantiers de travaux d'entretien de monuments historiques classés : mise en sécurité de l'église de Broualan, mesures conservatoires du château de Montmuran, travaux de dévégétalisation des remparts de Fougères.

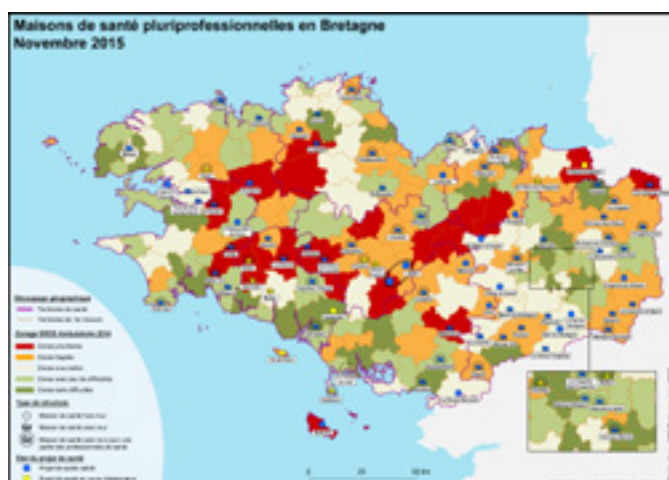
L'État n'assure plus, depuis le 1er juillet 2015, le suivi des autorisations du droit des sols pour les communes

possédant un document d'urbanisme. Afin de consolider et de faciliter la collaboration avec les nouveaux interlocuteurs, intercommunalités et communes, le service territorial a élaboré et transmis :

- une cartographie des servitudes au titre des abords de monuments historiques
- Trois fiches conseils destinées à être distribuées aux particuliers. Elles explicitent notamment le rôle du STAP, les différents types d'autorisations d'urbanisme et la notion d'espace protégé
- un tableau récapitulatif des délais d'instruction
- une plaquette de l'organisation du service.

## ● Maisons de santé pluriprofessionnelles

Pour renforcer l'attractivité d'un exercice professionnel dans les territoires dont la démographie médicale est fragile, l'Etat soutient le déploiement de maisons et pôles de santé en Ille-et-Vilaine. Après validation du projet de santé des professionnels de santé par l'Agence Régionale de Santé, trois nouvelles maisons de santé ont vu le jour en 2015 : Plélan le Grand, le Grand Fougeray et Louvigné du Désert. Ces 3 réalisations ont bénéficié d'un soutien financier de l'Etat par le Fonds national pour l'aménagement du territoire (FNADT) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).



©ARS Bretagne

## ● Maisons de service au public

L'Etat a fait de l'amélioration de l'accessibilité des services au public une de ses priorités. Aussi, le gouvernement s'est fixé l'objectif de la création de 1000 maisons de services au public (MSAP) d'ici 2017.

### Focus sur une politique de solidarité dans les territoires

#### Une MSAP c'est une structure...

- de présence mutualisée de services au quotidien, aussi bien de partenaires nationaux (la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MSA, Pôle Emploi, GRDF, SNCF, et La Poste) que locaux (associations, conseil juridique gratuit, etc.)
- qui peut être portée et hébergée soit par la Poste dans un de ses bureaux, soit par l'intercommunalité
- qui vise notamment à rendre plus accessibles les prestations de premier niveau (ouverture de comptes en ligne, complétion de dossier, informations générales, prises de rendez-vous, etc.) des grands opérateurs du quotidien des français.
- largement financée par l'Etat et les opérateurs nationaux (au minimum 50%)



### Une MSAP c'est ainsi...

- un espace adapté : la maison s'agence toujours pour permettre l'accueil du public, mais aussi l'autonomie des usagers avec une salle dédiée aux rendez-vous physiques ou par visioconférence. Son amplitude horaire minimum est de 24h hebdomadaire.
- un équipement numérique : il permet à chaque usager de faire lui-même ses démarches en ligne sur les sites des partenaires de la Maison
- un accompagnement pour tous : parce que l'utilisation du numérique et la navigation dans les procédures en ligne n'est pas évident pour tous, le guichetier de la Poste ou l'agent communal sont formés pour aider et accompagner les usagers dans leurs démarches.



### La politique de déploiement des MSAP dans le département c'est...

- La création de 2 MSAP labellisées par la préfecture en 2015 dont la première à Pleine- Fougères le 2 novembre 2015.
- Une concertation entre les services de l'Etat et les collectivités pour identifier les zones les plus fragiles en matière d'accessibilité des services pour y créer une MSAP
- Un travail avec les opérateurs partenaires pour renforcer au maximum leur présence sur le territoire selon des modalités nouvelles et évaluer l'activité des MSAP

6

## L'ÉTAT ADAPTE SON ORGANISATION POUR PLUS D'EFFICACITÉ



La volonté d'accroître la qualité du service rendu aux usagers se concrétise par :

- l'engagement des services dans des démarches de qualité,
- le développement de l'administration numérique,
- et surtout dans la simplification des procédures administratives.

Les services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ont obtenu le label Qualipref 2.0 attestant du respect d'un plus grand nombre d'engagements visant à garantir la qualité des relations avec les usagers. Ils prennent en compte le développement de l'information numérique et des services dématérialisés. Ces engagements s'appliquent en outre à davantage de directions au sein de la préfecture. **Des engagements spécifiques concernent la direction des collectivités locales** dans le cadre de ses missions de contrôle administratif, de contrôle budgétaire, d'assistance et de conseil, ainsi que le service de la communication et la direction de la sécurité civile en matière de communication d'urgence en cas d'événement majeur.



91% des collectivités interrogées satisfaites du service rendu par la préfecture

## Volume des titres délivrés par les services de l'État au 31 décembre 2015

• Cartes d'identité : 59 017



• Opérations SIV : 156 190



• Permis de conduire : 54 353



• Titres de séjour : comparatif avec l'année 2014

- 2 480 premiers titres (+37%) / délais d'attente de délivrance améliorés (-48%)
- 8 015 renouvellements (+40%) / délais d'attente de délivrance améliorés (-41%)
- 10 837 récépissés (+10%)



## 6.1 Accroître la qualité du service rendu

### La préfecture d'Ille-et-Vilaine améliore ses conditions d'accueil

- **recrutement** de quatre volontaires du service civique chargés d'améliorer l'accueil et d'accompagner les usagers et de deux agents de sécurité
- **création** de deux nouveaux **guichets** : l'un consacré à la délivrance des permis de conduire, l'autre à la prise de rendez-vous pour les commissions médicales
- **amélioration** de la **signalétique** et mise en place de **bornes interactives**
- **sécurisation** de l'accès du public par l'installation d'un portique

### La préfecture réorganise ses services

- La commission médicale s'installe dans ses nouveaux locaux afin de réunir au même endroit son secrétariat ainsi que les visites médicales, rendant ainsi plus lisible son activité.
- Le service de délivrance des titres de séjour s'organise pour faire face à l'augmentation des demandes. Il s'agit de supprimer les files d'attente, de sécuriser les demandeurs dans leurs démarches, d'uniformiser les listes de pièces nécessaires au dépôt d'une demande de titre de séjour, d'harmoniser les pratiques d'instruction, de gagner du temps en back-office et de réduire en conséquence les délais de traitement des dossiers ainsi que le nombre de récépissés.
- Les services de l'État s'organisent de manière à diminuer le délai de présentation aux épreuves du permis B. Celui-ci est passé de 88 à 54 jours entre la première présentation et la seconde.

## 6.2 Développer l'administration électronique

Le développement du numérique et la possibilité d'accomplir des démarches administratives en ligne constituent une opportunité pour moderniser les relations des administrations avec les usagers, améliorer les conditions d'accès aux services et offrir une plus grande proximité.

### ● Les déclarations d'impôts sur le revenu

En 2015, les résultats enregistrés par la déclaration d'impôt sur le revenu en ligne sont particulièrement significatifs avec 225.027 télédéclarants, représentant 41,27 % des déclarations, soit une progression de 8,6 % par rapport à 2014.

Ce succès est dû en partie aux améliorations fonctionnelles d'une offre numérique qui ne cesse de s'élargir (amélioration de l'ergonomie, de nouvelles aides en ligne, mise en place de reports automatiques, déclarations sur tablettes et sur smartphones) mais aussi aux campagnes de promotion des services en ligne.

La DGFIP a également développé son offre de service à destination des usagers qui ont recours à un cabinet comptable pour déposer leur déclaration de revenus grâce à une nouvelle procédure d'acquisition des déclarations de revenus dite EDI IR. En Ille-et-Vilaine, 8 436 déclarations en ligne ont été déposées via ce système.



### ● La dématérialisation de la chaîne financière et comptable : un projet innovant au service d'une administration moderne

L'État accompagne les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics locaux du département d'Ille-et-Vilaine dans un processus de dématérialisation globale de la chaîne financière et comptable.

A la fin de l'année 2015, 90% des collectivités et établissements du département ne transmettent plus sous format papier, à leur comptable public et au juge des comptes, les pièces justifiant leurs dépenses et leurs recettes. Par ailleurs, 66% de

ces structures ont doté leurs élus d'un système de signature électronique, permettant ainsi la disparition du papier entre elles et les trésoreries concernées.

23 EPCI sur 24 ont dématérialisé la totalité des documents comptables destinés aux trésoreries et au juge des comptes.

93% des communes transmettent leurs pièces justificatives de manière dématérialisée et 77% utilisent un outil de signature électronique.

## 6.3 Simplifier les procédures administratives

**Février 2015 : dématérialisation du résultat d'examen du permis de conduire.** Elle permet aux candidats de savoir s'ils sont reçus sous un délai de 48h00, via un site internet. Ils peuvent ainsi télécharger, en cas de succès, un **certificat électronique d'examen du permis de conduire (CEPC) valable 4 mois, le temps que soit fabriqué le permis de conduire.** Le taux de dématérialisation du département est l'un des plus élevés au plan national.

[permisdeconduire.gouv.fr](http://permisdeconduire.gouv.fr)



©sécurité routière

**Mars 2015 :** Les usagers ont la possibilité d'acquiescer un timbre fiscal électronique pour la délivrance d'un passeport en se rendant sur le site de vente en ligne. Plus de 340 000 timbres ont ainsi été vendus depuis l'ouverture du site pour un montant total de 23 millions d'euros.

Ce processus de dématérialisation du timbre permettra à moyen terme d'économiser la production annuelle de 15 millions de timbres papier pour le seul passeport.

Le périmètre du timbre électronique pourrait être progressivement étendu à d'autres formalités (renouvellement de la carte nationale d'identité, délivrance du permis de conduire, du permis bateau...) ce qui permettrait d'économiser à terme le coût de gestion de près de 30 millions de timbres papier chaque année.

[timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

**Juin 2015 :** Première réunion de la **cellule de veille départementale** chargée de la détection des entreprises en difficultés.

**Août 2015 :** En matière d'**installations classées**, une procédure d'« Autorisation Unique » pour les dossiers éoliens et méthanisation a été définie et mise en oeuvre.

Différentes publications ont été produites pour aider les porteurs de projets dans leurs démarches administratives.

**Octobre 2015 : Création de la Plateforme régionale des naturalisations**

L'accès à la nationalité française est l'aboutissement d'un parcours d'intégration réussi, caractérisé par une adhésion aux valeurs et principes de la République.

Toutes les missions relatives à l'accueil des demandeurs et à l'instruction des demandes sont regroupées sur un site unique au sein du Service des étrangers à la préfecture d'Ille-et-Vilaine

afin de garantir un examen des demandes de naturalisation cohérent et homogène, selon des critères identiques sur l'ensemble du territoire national.

L'objectif de cette plate-forme qui concerne deux procédures :

- naturalisation
- acquisition de la nationalité par déclaration à raison du mariage est d'assurer un service à la fois harmonisé et plus rapide, grâce à la mutualisation des pratiques et des compétences des agents instructeurs.

La remise des décrets et des déclarations de nationalité enregistrées à l'occasion des cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française reste toutefois sur les différents sites des préfectures de département et, le cas échéant, des sous-préfectures.

**Novembre 2015 : « Un clic un taxi »**

Une démonstration de ce dispositif en phase de tests, et qui permettra une commande immédiate d'un taxi via des applications a été faite à la presse par deux jeunes en service civique à la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

**Ouverture du droit de saisir les services de l'État par voie électronique**

Les services de l'État ont rendu effectif le droit ouvert à tout usager d'adresser par voie électronique une demande, une déclaration, un document ou une information. Ce mode de saisine est doté juridiquement d'un niveau de garantie égal à celui des modes de saisine traditionnels. Il porte sur toute démarche sauf dans des cas limitativement prévus par les décrets d'exceptions adoptés dans chaque domaine ministériel.

**Dématérialisation des bulletins de vote et des professions de foi des candidats aux élections régionales consultables sur le site du ministère de l'intérieur**

Cette initiative qui s'inscrit dans la démarche de modernisation de l'administration a pour objectif de fournir une source d'information officielle et rapide aux électeurs usagers d'internet et de favoriser la participation électorale.

### Trois dossiers importants ont marqué l'activité de la direction des collectivités locales :

1 – La mise en oeuvre du statut de Métropole pour l'agglomération rennaise, intervenue à la fin de l'année 2014, a nécessité et nécessite encore la participation des services de l'État en ce qui concerne le transfert de certaines compétences (eau, voirie et ZAC).

2 – La promulgation de la Loi NOTRe le 7 août 2015 a permis de lancer les consultations des élus du département sur les périmètres à définir. Huit EPCI (CC de Dol de Bretagne, CC de la Baie du Mont Saint-Michel, Antrain Communauté, Coglais Communauté, CC du pays de Louvigné, CC de Saint-Aubin du Cormier, CC du pays d'Aubigné et CC du pays du Grand Fougeray) sont concernés. Le projet de nouveaux périmètres présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 12 octobre 2015 a été soumis à la consultation des collectivités qui avaient jusqu'au 27 décembre pour délibérer. Ce projet deviendra schéma départemental de l'intercommunalité le 31 mars 2016.

3 – Les services de l'État ont accompagné tous les groupes de travail des collectivités qui ont entamé une démarche de fusion en commune nouvelle. In fine, deux groupes de deux communes ont abouti à la création d'une commune nouvelle : Messac et Guipry devenant la commune de Guipry-Messac, et La Chapelle du Lou et le Lou du Lac qui prendra le nom de La Chapelle du Lou du Lac. L'Ille-et-Vilaine compte désormais 351 communes au lieu de 353.



# ANNEXE : Dotations 2015 de l'État aux collectivités

## DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS ILE-DE-FRANCE 2015

Région Ile-de-France

DOTATION GLOBALE DE FONDATIONS 2015

Catégorie	Dotation 2015	Total
Fonds de dotation		1 782 749 900
Fonds de dotation affectés à :		21 210 000
- Établissements de santé		10 700 000
- Conservation et restauration des monuments		10 510 000
<b>Total</b>		<b>1 803 959 900</b>
<b>Formes de financement de la dotation globale de fondations</b>		
- État		95 900 000
<b>Total</b>		<b>95 900 000</b>
<b>État</b>		
- Fonds de dotation		47 500 000
- Fonds de réserve affectés		48 400 000
- Fonds de réserve affectés à :		10 000 000
- Établissements de santé		5 000 000
- Conservation et restauration des monuments		5 000 000
<b>Total</b>		<b>104 900 000</b>

État (pourcentage des dotations par région)

État	5,8%	104 900 000
Fonds de dotation	1,1%	21 210 000
Fonds de dotation affectés à :		
- Établissements de santé	0,6%	10 700 000
- Conservation et restauration des monuments	0,5%	10 510 000
<b>Total (État)</b>	<b>7,4%</b>	<b>126 610 000</b>
<b>Fonds de dotation</b>		
- État	0,3%	47 500 000
- Fonds de réserve affectés à :		
- Établissements de santé	0,3%	5 000 000
- Conservation et restauration des monuments	0,3%	5 000 000
- Fonds de réserve affectés à :		
- Établissements de santé	0,3%	5 000 000
- Conservation et restauration des monuments	0,3%	5 000 000
- Fonds de réserve affectés à :		
- Établissements de santé	0,3%	5 000 000
- Conservation et restauration des monuments	0,3%	5 000 000
<b>Total (Fonds de dotation)</b>	<b>0,9%</b>	<b>65 000 000</b>
<b>État (Fonds de dotation)</b>	<b>0,6%</b>	<b>21 210 000</b>
<b>Total (Fonds de dotation et fonds de dotation affectés à :</b>	<b>1,1%</b>	<b>21 210 000</b>
- Établissements de santé	0,6%	10 700 000
- Conservation et restauration des monuments	0,5%	10 510 000
<b>Total (État, Fonds de dotation et fonds de dotation affectés à :</b>	<b>8,5%</b>	<b>151 820 000</b>
<b>État (État, Fonds de dotation et fonds de dotation affectés à :</b>	<b>14,3%</b>	<b>278 430 000</b>
<b>État (État, Fonds de dotation et fonds de dotation affectés à :</b>	<b>21,1%</b>	<b>428 210 000</b>
<b>Total</b>		<b>259 160 000</b>

Fonds de dotation affectés à :

484 111 900

État (pourcentage des dotations par région)

Catégorie	Dotation 2015	Total	Total
État		1 055 000 000	1 055 000 000
Fonds de dotation affectés à :			
- Établissements de santé		1 750 000 000	2 805 000 000
- Conservation et restauration des monuments		1 640 000 000	4 445 000 000
<b>Total (État)</b>	<b>2 645 000 000</b>	4 495 000 000	4 495 000 000
<b>Fonds de dotation affectés à :</b>		1 450 000 000	2 945 000 000
<b>Total (État, Fonds de dotation affectés à :</b>		4 145 000 000	8 440 000 000
<b>Fonds de dotation affectés à :</b>		1 750 000 000	2 945 000 000
<b>Total (État, Fonds de dotation affectés à :</b>		4 395 000 000	8 440 000 000
<b>Total</b>		6 195 000 000	14 635 000 000

A - 16 - 010 100

Compte d'affectation en recette de l'État aux collectivités

44 500 000 000

## Regard sur l'activité des services de l'État en Ile-et-Vilaine 2015

Document réalisé par la préfecture avec le concours des sous-préfectures et des services de l'État

Préfecture d'Ile-et-Vilaine  
3 avenue de la Préfecture - 35 026 Rennes Cedex 9  
0821 80 30 35 - [www.ile-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ile-et-vilaine.gouv.fr)



[Préfet de Bretagne et d'Ile-et-Vilaine](#)



[@bretagnegouv](#)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

**Directeur de la publication :**

Patrick STRZODA, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

**Directeurs de la rédaction :**

Anne-Gaël TONNERRE  
Claude ERB

**Rédaction :**

Bureau de la Coordination Interministérielle

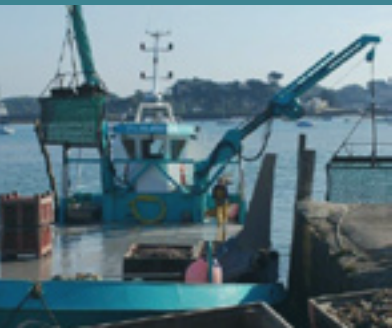
**Maquette :**

Service régional de la communication interministérielle

**Crédits photos (première et dernière de couverture) :**

ministère de l'Intérieur  
ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Service régional de la communication interministérielle





*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

